

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
de la communauté de communes Sauer Pechelbronn

séance du 17/02/2020

Date de la convocation:
11/02/2020
Date d'affichage:
11/02/2020

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 28

L' an 2020 et le 17 février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Elus présents : M. HAAS Jean-Marie

Titulaire, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, LEDIG Evelyne, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KLIPFEL Jean-Louis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles (arrivé à 20h50), SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, THALMANN Alfred, WEISBECKER Jean, WERNERT Stéphane

Suppléant – délégation de vote : NIEDERER Gérard

Suppléants - sans délégation vote : Mmes KOCHER Bernadette, SCHELLENBERGER Michèle, M. LETZELTER Alain

Elus excusés - procuration : M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain, M. SCHLOSSER Charles à DESCHLER Annie (jusqu'à 20h50), Mme ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, SCHNEIDER Dominique à BALL Jean-Claude

Elu excusé : Mme DUTEY Sylvie, MM. KAISER Francis, WEISS Damien
Suppléants excusés : Mme ZUGMEYER Danielle, MM. FUCHS Thierry, HOCH Georges, OSTER Rémy

Elus absents: titulaires : Mmes GARDON Karine, HASENFRATZ Rachel, MM. ATZENHOFFER Alphonse, SCHNEIDER Francis, SUSS Charles

Suppléants : Mme STURM Céline, MM. FISCHER Alain, OTT Olivier, RAUSCHER Bernard, ROMIAN Serge, WEGMANN Alain, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille

Réf : 010.2020
Vote : A la majorité
Pour : 25
Contre : 1
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Oui

010.2020 : Exercice de la compétence enfance : animation, périscolaire, halte-garderie, micro-crèche et relais AMAT : avenants n°2 de prolongation d'un an des conventions en cours avec l'AASBR et la FDMJC.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°077.2017 en date du 13.11.2017 : «Service animation et périscolaire : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens Fédération des MJC pour l'année 2018 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°078.2017 en date du 13.11.2017 : «Service Relais Parents Assistantes Maternelles et halte-garderie à Morsbronn-les-Bains : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens AASBR pour l'année 2018 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°094.2018 en date du 17.12.2018 : « Gestion des services « enfance » (périscolaires et animation enfance-jeunesse, relais assistantes maternelles et halte-garderie à Morsbronn-les-Bains) : Avenants de prolongation des conventions de mandat avec les gestionnaires respectifs : FDMJC et AASBR »,

Considérant les conventions de mandat en cours avec la FDMJC et l'AASBR, et leurs avenants n°1,

Considérant les projets d'avenants °2 aux conventions de mandats en cours avec la FDMJC et l'AASBR pour la gestion de services intercommunaux,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, deux abstentions, décide :

- **De prendre acte de l'étude juridique en cours, sur les modes de gestion des services à l'enfance, dont l'objectif est d'optimiser et de sécuriser la gestion desdits services, à compter de la rentrée 2021,**
- **De valider les avenants de prolongation n°2 des conventions de mandat conclues avec la FDMJC et l'AASBR, pour y intégrer l'année scolaire en cours et l'année scolaire 2020-2021, soit nouvelle date d'échéance fixée au 31.08.2021, dans la continuité de l'exploitation en cours,**
- **D'acter que l'avenant n°2 pour l'AASBR intègre l'exploitation de la nouvelle micro-crèche de Lembach, budgétisé selon un scénario de remplissage à 100% - 10 enfants,**

- **D'autoriser le président à signer les avenants concernés et de lui demander de prévoir les crédits nécessaires au budget de 2020 et 2021,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/02/2020

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Jean-Marie HAAS

Publication ou notification du : 25/02/2020